

## RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'AMOS

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir, à titre de maire, de faire rapport sur la situation financière de la Ville d'Amos.

Ce rapport se veut un compte rendu de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015, une appréciation de l'exercice financier en cours et un sommaire des orientations de la municipalité pour les années futures.

### 1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS

L'exercice financier 2015 de la Ville d'Amos s'est terminé avec un excédent de 179 424 \$ créant ainsi un surplus accumulé de 2 268 873 \$ devant être affecté aux différents travaux et activités pouvant être réalisés au cours des prochains exercices financiers sur décision du conseil.

Au 31 décembre 2015, l'endettement total net s'élève à 22 643 973 \$.

### 2. LE DERNIER RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le dernier rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2015 ne contenait aucune remarque particulière ni annotation.

### 3. LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

En vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire d'une municipalité doit inclure dans son rapport annuel une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité. Celles-ci, pour 2016, se détaillent comme suit :

	<u>MAIRE</u>	<u>CONSEILLERS</u>
1° rémunération de base .....	62 730 \$	14 001 \$
2° allocation de dépenses .....	16 216 \$	7 000 \$

### 4. LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$

Avec la présentation du présent rapport, je dépose une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle j'ai fait un rapport sur la situation financière de la municipalité. Cette liste est disponible au Service du greffe.

### 5. LE DERNIER PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016 - 2017 - 2018

En 2015, la Ville d'Amos a adopté un programme de dépenses d'immobilisations totalisant 38 208 000 \$.

### 6. LES INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE EN COURS

Au 31 décembre 2015, l'évaluation imposable se chiffrait à 890 846 200 \$, soit 22 587 000 \$ de plus qu'au 31 décembre 2014, ce qui équivalait à une augmentation de 2,60 %.

Quant aux résultats nets, nous prévoyons, à moins d'imprévus majeurs, terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

### 7. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2017 - 2018 - 2019

Pour les années 2017, 2018 et 2019, les membres du conseil municipal auront à faire des choix, sûrement difficiles, mais surtout inévitables. Dans cette perspective, ils souhaitent assurer une destination financière responsable de la Ville d'Amos.

Au moment de rédiger le présent rapport, la planification de l'ensemble des projets n'est pas terminée ce qui a pour effet de retarder de quelques semaines les choix stratégiques que les élus auront à faire.

Quoi qu'il en soit et selon la coutume, les montants plus précis quant aux projets retenus par le conseil municipal seront connus et annoncés lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations en décembre 2016.

Enfin, je vous rappelle que le programme triennal d'immobilisations est un outil de planification à partir d'orientations générales et que la décision d'investir ou non dans un projet donné est conditionnelle à la capacité de payer de la Ville, voire dans certains cas à l'obtention de subvention.